



Le Maire de Saint Cyr en Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

À Saint Cyr en Val, affichée le **22 JAN, 2025**

Dossier suivi par le Secrétariat Général

✉ sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02 38 76 66 29

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du conseil municipal – 27 janvier 2025

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 27 janvier 2025 à 18 h 15**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024 ;
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L. 2122-22 et L.2122-23 du CGCT) ;
4. Organisation d'un cycle de réunions publiques, d'informations et d'échanges sur le projet de la

ZAC Croix des Vallées ;

FINANCES

5. Adoption du budget primitif pour l'année 2025 ;
6. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025 ;
7. Attribution d'une subvention à l'association Val Espoir pour l'année 2025 ;
8. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association des Praticiens du Pôle de Santé de Saint-Cyr-en-Val (A2PS) pour l'année 2025 ;
9. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Saint Cyrienne pour l'année 2025 ;
10. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Union Sportive de Saint-Cyr-en-Val pour l'année 2025 ;
11. Demande de subventions auprès d'organismes financeurs concernant différents projets communaux ;

PATRIMOINE-AMÉNAGEMENT

12. Cessions de parcelles – rue de Marcilly ;
13. Approbation de la convention d'autorisation de passage sur la voirie « impasse de la Haie vice » ;
14. Approbation de la convention de passage public – résidence Val de Sologne ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15. Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition individuelle d'un agent – Délégué à la protection des données ;

ENFANCE JEUNESSE

16. Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF relatif aux modalités techniques de calcul de la subvention BAFA/BAFD ;

RESSOURCES HUMAINES

17. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de services conclue avec la métropole d'Orléans ;
18. Approbation du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
19. Approbation du tableau des emplois modifié.

QUESTIONS ORALES

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance. En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibRE.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Vincent MICHAUT

